

Complément à l'Avis n° 2016/06-01 relatif à l'accréditation de l'Université de Lorraine à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

Objet de la demande

Changement de dénomination d'une école interne

Avis n°2016/06-01

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Université de Lorraine
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du xx septembre 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte de la décision de l'Université de Lorraine de modifier la dénomination d'une école interne à compter de la rentrée 2017 :

Ancien nom:

École supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy (ESSTIN) Nouveau nom :

École polytechnique de l'Université de Lorraine (Polytech Nancy)

En conséquence, l'accréditation de l'Université de Lorraine pour une durée restreinte de 3 ans à compter de la rentrée 2017 concerne désormais les 4 diplômes d'ingénieur suivants :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'université de Lorraine »

Spécialité « Informatique industrielle » en formation initiale sous statut d'apprenti

Spécialité « Energétique et Mécanique » en formation initiale sous statut d'étudiant

Spécialité « **Génie industriel et gestion des risques** » en formation initiale sous statut d'étudiant

Spécialité « Systèmes et Technologies de l'information » en formation initiale sous statut d'étudiant

Les élèves ingénieurs en cours de formation avant la rentrée 2017 pourront demander la délivrance, le cas échéant, du diplôme portant l'ancien intitulé de l'école (ESSTIN).

Délibéré et adopté en séance plénière à Paris, le 10 octobre 2017.

Le président Laurent MAHIEU